

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un accord-cadre de partenariat entre l'Union sociale pour l'habitat et l'OPQIBI

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat et Yann Aselmeyer, président de l'OPQIBI, ont signé fin 2013, un accord-cadre de partenariat pour renforcer leur coopération, faire progresser la qualité des constructions et développer le professionnalisme des prestataires d'ingénierie.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, puis de la transition énergétique, des objectifs ambitieux ont été fixés au secteur du bâtiment en matière de performances énergétique et environnementale, notamment concernant la rénovation énergétique de l'habitat, domaine dans lequel les organismes Hlm jouent un rôle moteur et prépondérant.

L'atteinte de ces objectifs nécessite des prestations intellectuelles - d'ingénierie en particulier - de plus en plus fines et précises, ainsi que davantage d'accompagnement dans la mise en service et l'utilisation des ouvrages/équipements. Elle nécessite, par ailleurs, une montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la construction (conception et réalisation) ainsi qu'une meilleure identification, par les maîtres d'ouvrage, des prestataires compétents.

Il en découle que les certificats de qualification délivrés par des organismes indépendants – comme les certificats OPQIBI -, constituent de précieux outils d'aide pour les maîtres d'ouvrage. Ils sont d'ailleurs de plus en plus souvent pris en compte, voire exigés, dans le cadre réglementaire ou des éco-conditionnalités instaurées par les prescripteurs et les pouvoirs publics (aides à la décision de l'Ademe, aides de l'État ou des collectivités territoriales en faveur des maîtres d'ouvrage).

C'est dans ce contexte d'objectifs partagés - faire progresser la qualité des constructions et développer le professionnalisme des prestataires d'ingénierie -, que l'Union sociale pour l'habitat et l'OPQIBI ont décidé de renforcer leur collaboration par la signature d'un accord-cadre. Cet accord vise, notamment, à promouvoir l'utilisation des certificats OPQIBI par les organismes Hlm pour leur permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins en matière de qualification des bureaux d'études.

Paris, le 8 janvier 2014

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 760 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offices publics de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2012, 84 700 logements destinés à la location ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 11 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus, en 2012. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 80 000 salariés. Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 24 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, IHF, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AQC, ARENE-IDF, ASTEE, ATEE, CSTB, COPREC, CSCA, QUALIFELEC, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526). L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Loisirs - Culture - Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet. Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants : critères légaux, administratifs, juridiques et financiers ; critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques) ; critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et rendus d'études). L'OPQIBI compte actuellement **1350 structures d'ingénierie qualifiées**. Pour en savoir plus : www.opqibi.com

Contacts presse :

Union sociale pour l'habitat : Joachim Soëtaud / Christine Dalle - Direction de la Communication et des Revues

Tél. : 01 40 75 52 70

OPQIBI : Stéphane Mouchot - Tél. : 01 55 34 96 33 - opqibi@wanadoo.fr